



Bruxelles, le 19 juin 2017
(OR. en)

10454/17

COAFR 180
CFSP/PESC 554
MAMA 112
DEVGEN 145
MIGR 112
RELEX 551
ACP 67

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil
en date du: 19 juin 2017
Destinataire: délégations
N° doc. préc.: 10135/17
Objet: Un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE
- Conclusions du Conseil (19 juin 2017)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE, telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil lors de sa 3551^e session, tenue le 19 juin 2017.

Conclusions du Conseil sur un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE

1. En tant que proches voisins, l'Europe et l'Afrique partagent un avenir commun et l'année 2017 est importante pour leur partenariat. Elles ont toutes deux beaucoup à gagner d'un nouveau renforcement de leurs liens politiques et économiques. Le Conseil se félicite vivement des échanges de vues intervenus récemment avec le président de la Commission de l'UA, à l'occasion de sa visite aux institutions de l'UE, et se réjouit de pouvoir collaborer étroitement avec ses partenaires africains dans la perspective d'un 5^e sommet ambitieux et fructueux, à Abidjan, les 29 et 30 novembre 2017.
2. L'UE est résolue à aller de l'avant en s'appuyant sur les résultats déjà obtenus grâce à ce partenariat. Elle souligne l'importance d'une relation d'égal à égal, durable et mutuellement bénéfique avec l'Afrique, dans un esprit de maîtrise commune et de responsabilité partagée, fondée sur la stratégie commune UE-Afrique de 2007 et orientée par les cadres politiques élaborés depuis lors, notamment le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, l'accord de Paris de 2015 sur le changement climatique, l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi que la stratégie globale de l'UE et le nouveau consensus européen pour le développement.
3. L'UE et ses États membres sont le principal partenaire de l'Afrique pour ce qui est des investissements étrangers, du commerce, du lieu d'origine des fonds qu'elle reçoit de ses travailleurs émigrés, de l'aide au développement et de l'aide humanitaire, ainsi que de la sécurité et de la défense. L'UE entend rester le principal partenaire de l'Afrique dans ces domaines et d'autres: l'accord qui succédera à Cotonou sera un instrument important pour la relation après 2020 et le prochain sommet pourrait constituer une occasion de réfléchir aux relations entre Europe et Afrique dans ce contexte.

4. La communication conjointe intitulée "Un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE" représente une importante contribution aux préparatifs du sommet. Conformément à ce qu'elle propose, le programme du sommet pourrait s'articuler autour de thèmes tels que la construction d'États et de sociétés plus résilients et la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, surtout pour les jeunes. L'UE et ses États membres sont résolus à contribuer à l'élaboration de mesures concrètes aux niveaux continental, régional et national pour traduire dans les faits l'action conjointe pour le futur qui sera adoptée lors du sommet.
5. Pour réaliser ce programme ambitieux, il faut nouer avec l'Afrique une relation politique réellement stratégique et équilibrée. L'UE poursuit trois objectifs politiques étroitement liés:
- un renforcement de l'engagement mutuel, y compris sur les questions liées à la gouvernance mondiale, grâce à des interactions politiques fréquentes et à des contacts personnels plus nombreux, ainsi qu'à une coopération accrue sur la scène internationale, sur la base de positions, de valeurs et d'intérêts communs;
 - la sécurité, tant terrestre que maritime, ainsi que la lutte contre les menaces transnationales – telles que le commerce illicite d'armes, les trafics et la contrebande, le terrorisme, ainsi que la piraterie – qui constituent un investissement dans la sécurité sur les deux continents;
 - un développement économique durable, inclusif et respectueux de l'environnement en Afrique, en créant des emplois plus nombreux et de meilleure qualité sur le continent et en tirant parti des possibilités qu'un tel développement offre tant à l'Afrique qu'à l'Europe.

6. Le thème central du sommet, à savoir "Investir dans la jeunesse", permettra à l'Afrique et à l'UE de renforcer conjointement leur partenariat et de traiter ensemble la dynamique démographique pour mieux répondre aux aspirations et aux espoirs des générations futures en Europe et en Afrique. Il est essentiel d'associer étroitement les jeunes à toutes ces activités et de mettre l'accent sur la jeunesse tout au long du processus conduisant au sommet ainsi que pendant le sommet lui-même. L'UE prône l'inclusion économique et politique des jeunes.
7. L'UE insiste sur le rôle que joue la coopération aux échelles régionale et sous-régionale, celle-ci fournissant les éléments de base nécessaires à l'action déployée en faveur de l'intégration panafricaine, tant pour les objectifs politiques liés à la sécurité et à la lutte contre les menaces transfrontalières que pour le développement économique et social. En outre, le Conseil souligne le rôle important que jouent les collectivités locales et les organisations de la société civile pour réaliser les objectifs communs.
8. La paix et la sécurité resteront au centre de la coopération de l'UE avec les partenaires africains, y compris l'UA et les communautés économiques régionales. L'UE attend avec intérêt de pouvoir renforcer et renouveler ce partenariat lors du sommet à venir, y compris grâce à une coopération resserrée entre les Nations unies, l'UA et l'UE. Pour compléter et favoriser les initiatives africaines, nous soutenons le renforcement de la capacité des États et des organisations de ce continent, notamment au moyen de l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) et en rendant les instruments de l'UE plus souples, plus réactifs et mieux adaptés pour soutenir ces efforts (par exemple, le renforcement des capacités pour favoriser la sécurité et le développement). Compte tenu du soutien financier qu'elle accorde de manière continue et de longue date par l'intermédiaire de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, l'UE attend avec intérêt et salue les travaux en cours qui visent à accroître le financement africain en faveur de la paix et de la sécurité.

9. Rappelant les liens étroits qui unissent sécurité, bonne gouvernance, sécurité alimentaire et nutritionnelle, climat et développement durable, l'UE réaffirme qu'elle est résolue à maintenir et à renforcer son soutien à la démocratie et la promotion des droits de l'homme et de l'État de droit. Le rôle des femmes dans les travaux sur la paix et la sécurité est essentiel. L'UE souligne qu'elle entend promouvoir une gouvernance responsable, transparente et réactive, notamment en rendant pleinement opérationnelle l'architecture africaine de gouvernance (AAG) et grâce aux liens entre celle-ci et l'AAPS, y compris en renforçant la confiance dans les processus démocratiques au moyen d'une coopération renforcée dans le domaine de l'assistance électorale, ainsi que d'outils de gouvernance en ligne.

10. Le partenariat entre l'Europe et l'Afrique devra être renforcé afin de mettre en œuvre l'accord de Paris, d'atteindre ses objectifs en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci et de mieux gérer les ressources naturelles. Ce partenariat jouera un rôle essentiel pour améliorer la résilience face à la dégradation de l'environnement et aux crises humanitaires exacerbées par l'impact du changement climatique à tous les niveaux. Les travaux en la matière devraient s'appuyer sur l'engagement réaffirmé de l'UE et de l'UA à continuer de remédier aux effets néfastes du changement climatique sur la santé humaine, le bétail et les écosystèmes naturels, ainsi qu'à d'autres incidences sociales et économiques qui fragilisent les avancées en matière de développement que nous réalisons en tant que communauté mondiale.

11. Le Conseil souligne que, pour être résilientes, les sociétés doivent être inclusives et asseoir leur stabilité et leur développement sur les principes fondamentaux de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité, en assurant notamment, à ces fins, une participation égale aux processus de prise de décision. L'UE souligne la nécessité de poursuivre les efforts en vue d'éliminer les violences sexistes. Elle souligne également l'importance de renforcer la résistance des personnes et des communautés au pouvoir d'attraction qu'exercent l'extrémisme violent et la radicalisation, notamment en promouvant la tolérance religieuse et le dialogue interreligieux.

12. Le Conseil demeure attaché à la promotion, à la protection et au respect de tous les droits de l'homme ainsi qu'à la mise en œuvre complète et effective du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des conclusions issues de leurs conférences d'examen et, à cet égard, il demeure attaché au respect de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation. Dans cette optique, le Conseil réaffirme que l'UE est déterminée à promouvoir, protéger et faire respecter le droit de chacun d'être pleinement maître de sa sexualité et de sa santé sexuelle et génésique et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine, sans aucune discrimination, contrainte ou violence. Le Conseil souligne en outre la nécessité d'assurer l'accès universel à une information et à une éducation complètes, de qualité et abordables concernant la santé en matière de sexualité et de procréation, y compris une éducation sexuelle complète et des services de soins de santé.

13. Rappelant les conclusions du Conseil européen, et en particulier aussi celles d'octobre 2016, le Conseil met l'accent sur l'intérêt commun que représente la coopération en matière de gestion de la migration et de la mobilité, compte tenu de ses effets entre nos continents et en leur sein sur le plan économique, social et de la sécurité. Il réaffirme son attachement aux cadres stratégiques en vigueur qui orientent la coopération entre l'UE et l'Afrique à cet égard dans le respect des compétences nationales et des compétences de l'UE, et il rappelle également le potentiel que représentent les diasporas africaines et européennes. Eu égard à la coopération et au dialogue permanents en matière de migration et de mobilité que l'UE mène, dans un esprit de partenariat, avec ses partenaires africains, notamment dans le cadre du plan d'action conjoint de La Vallette, le Conseil soutient pleinement le dialogue mené au titre de l'approche globale du cadre de partenariat visant à porter les synergies à leur maximum et à utiliser pleinement et complètement tous les instruments, outils et politiques pertinents de l'UE, y compris dans le domaine du développement et du commerce. Le Conseil souligne qu'une adhésion politique permanente et renforcée de toutes les parties est nécessaire afin de gérer les flux migratoires sous tous leurs aspects, de relever les défis transfrontières qui y sont liés, de poursuivre les travaux menés au niveau national sur la migration régulière et la mobilité, de sauver des vies, d'assurer la protection des personnes, de s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière, la prévenir et la décourager, de renforcer la coopération en matière de retour, de réadmission et de réintégration durable et de remédier aux vulnérabilités des personnes qui sont victimes de déplacements forcés. Le Conseil préconise des solutions mondiales qui s'inscrivent dans le cadre général de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et met également l'accent sur l'importance que revêtent une coopération étroite et un dialogue conjoint entre l'UE et l'Afrique en vue d'achever la mise au point, d'ici 2018, du pacte mondial sur les migrations et du pacte mondial sur les réfugiés.
14. En tant que partenaire de longue date dans le domaine de l'éducation, l'UE souligne qu'il importe d'accroître les investissements en faveur d'une éducation et d'une formation inclusives de qualité et ce, à tous les niveaux. En particulier, les filles et les femmes doivent disposer des compétences nécessaires pour répondre aux besoins du marché du travail. En outre, une attention particulière doit être accordée au respect de l'égalité des chances. Ces investissements doivent être effectués tout au long du parcours éducatif, depuis les premières interventions au niveau primaire jusqu'aux initiatives menées dans l'enseignement supérieur en passant par l'enseignement professionnel, s'accompagner de la fourniture de services essentiels de base, en particulier la nutrition, afin de tirer pleinement parti du potentiel que représente une jeunesse nombreuse.

15. Le Conseil accueille avec satisfaction les propositions initiales de mesures axées sur "des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, en particulier pour les jeunes", et souligne qu'une telle action implique de collaborer avec tous les niveaux de pouvoirs publics ainsi qu'avec le secteur privé, afin de renforcer l'esprit d'entreprise, d'intensifier les investissements et de soutenir la diversification économique. L'UE soutient résolument les investissements dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire africains et leur modernisation, notamment en ce qui concerne les petits producteurs de denrées alimentaires, en particulier les agricultrices et les exploitants agricoles familiaux. Elle soutient également l'économie bleue, y compris la pêche, ainsi que le développement technologique, en particulier dans le secteur des TIC. Tous ces secteurs jouent un rôle important dans la création d'emploi, contribuant ainsi à l'émergence de l'Afrique voulue par les pays qui la composent. Un dialogue social renforcé et des relations du travail saines visant à assurer un travail décent et des emplois de qualité contribuent fortement à accroître l'égalité, notamment entre les femmes et les hommes, et favorisent une croissance inclusive et durable. L'UE continuera à promouvoir la bonne gouvernance dans le domaine économique, en particulier dans la gestion des finances publiques, notamment en ce qui concerne la mobilisation de ressources nationales, et des ressources naturelles.
16. Le Conseil encourage et soutient les améliorations des environnements économiques africains locaux, notamment au moyen de cadres réglementaires transparents et favorables aux investissements, et convient de redoubler d'efforts pour stimuler les investissements responsables et durables sur le continent, notamment dans le cadre du plan d'investissement extérieur européen proposé; pour promouvoir les relations commerciales et économiques entre l'Europe et l'Afrique, notamment en réalisant le potentiel des accords de partenariat économique (APE); et pour soutenir l'ambition de l'Afrique de construire un véritable marché intérieur africain dans le cadre de la zone continentale de libre-échange.

17. L'Afrique et l'Europe ont toutes deux souligné le fait que l'accès à une énergie durable constitue une priorité en vue d'une croissance économique et d'un développement durables et inclusifs. Le Conseil soutient également les efforts déployés pour stimuler les investissements publics et privés dans les énergies renouvelables, notamment en appuyant l'initiative africaine pour les énergies renouvelables (AREI), et pour approfondir les alliances stratégiques et la collaboration dans ce secteur.

18. L'UE se félicite de l'attention particulière accordée à l'Afrique en 2017, notamment les démarches du G7 auprès de l'Afrique et l'initiative de partenariat avec l'Afrique du G20 dans le cadre des présidences italienne et allemande. L'UE et ses États membres collaboreront étroitement avec l'UA et ses États membres afin d'élaborer plus en détail des initiatives concrètes en vue du sommet, dans tous ces domaines d'intérêt commun pour les deux continents, en coordination avec des initiatives tant bilatérales que multilatérales.